

**REUNION DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf le lundi 18 novembre à 10 heures 12 les membres du Conseil départemental de la Somme se sont réunis en leur hôtel dans la salle ordinaire des délibérations Max Lejeune, sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental.

**ETAIENT PRESENTS : M. FRANCK BEAUVARLET, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME MARGAUX DELETRE, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORÈS ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STÉPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SÉVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-JACQUES STOTER, M. JOSÉ SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO**

**EXCUSES : MME CATHERINE BENEDINI, M. STÉPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, M. RENÉ LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON**

- oooOooo -

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

Après avoir salué l'ensemble de ses collègues, M. le Président salue la présence sur les bancs du public de Mme Le Payeur Départemental, des membres de la presse ainsi que des directeurs généraux adjoints, et directeurs.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme RAGUENEAU pour Mme MARTIN, Mme DAMIS-FRICOURT pour M. CASIER, Mme QUIGNON pour Mme DARRAS, M. DELNEF pour M. LEC.

M. CASIER indique que le groupe "Génération.S" s'abstiendra sur le procès-verbal du 3 octobre dernier.

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : M. POTEL pour M. HERTAULT, M. LOGNON pour Mme MARCHAND.

Le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2019 est adopté à l'unanimité, les groupes "Génération.s" et "les Elus Ecologistes" s'abstenant.

Après avoir rappelé l'objectif de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire, M. le Président expose le climat de déception et d'espoir lucide dans lequel s'ouvre le Débat d'orientations budgétaires pour 2020.

Il affirme sa déception face à l'absence d'annonces gouvernementales, et de réponse à hauteur des besoins des collectivités ou des propositions constructives faites par leur représentation pour ce qui concerne la compensation des allocations individuelles de solidarité ou la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

Il se dit inquiet de la réforme fiscale à venir avec l'annonce du transfert dès 2021 de la part départementale de Taxe Foncière aux communes en compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation que percevaient celles-ci.

Il dénonce des dépenses obligatoires toujours en hausse et dont les causes sont pour une grande partie due aux décisions gouvernementales, entraînant le Département une fois de plus dans l'obligation de financer encore davantage la solidarité nationale.

Il affirme l'espoir fondé sur des comptes redressés et consolidés affichant les résultats et les efforts accomplis depuis 2015, dans un contexte d'augmentation des dépenses obligatoires, avec l'obsession de préserver la qualité du service rendu à l'usager.

M. le Président rappelle que les investissements publics locaux représentent 60% des investissements publics et que les Départements y contribuent pour 20%. Il affirme que la réalisation de l'ensemble de ces investissements nécessite de disposer des ressources financières appropriées et par conséquent d'une autonomie financière aujourd'hui mise à mal car le niveau futur des dotations qui assurent l'essentiel des ressources n'est pas garanti.

Il cite à l'appui de sa démonstration, les projets de transfert de CVAE au bloc communal ou de réduction voire suppression des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), autant de propositions qui confirment, selon lui, l'intention de faire disparaître la collectivité de proximité et de solidarité qu'est le Département.

Il souligne également le report de l'examen de la loi de programmation des finances publiques au printemps pour des raisons plus politiques et électoralistes que liées au Brexit ou à la réforme des retraites.

Enfin, il rappelle la soumission des collectivités locales à l'obligation de présenter leurs budgets en équilibre, règle à laquelle l'Etat ne s'astreint pas.

Une fois le contexte de déception et d'incertitudes mais aussi de fierté et d'optimisme teinté de lucidité établi, M. le Président rappelle que ce débat d'orientations budgétaires est marqué par une légère hausse du nombre de bénéficiaires du RSA en dépit d'une sensible amélioration de la situation économique qui démontre le besoin de développer des efforts vers l'insertion socioprofessionnelle et professionnelle.

Dans le contexte du vieillissement de la population et de la prise en charge du handicap, M. le Président réaffirme le besoin urgent d'améliorer la qualité de l'accueil à domicile, comme en établissement et d'apporter un soutien aux aidants.

Il ajoute souhaiter engager la collectivité dans une démarche d'innovation et de participation des usagers dans la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques qui seront élaborées en privilégiant le développement durable.

M. le Président affirme également sa volonté de poursuivre une action volontariste dans la lutte contre l'illettrisme et pour la réussite éducative en investissant dans les collèges et en faveur de la lecture.

Enfin, il dit vouloir demeurer le partenaire des collectivités et associations pour une offre culturelle et sportive marquée par l'exigence de solidarité territoriale.

Ainsi, à la lumière de ces objectifs, M. le Président affirme l'engagement du Département dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en appuyant son action sur trois leviers : permettre un meilleur accès aux droits des populations en précarité, le renforcement de l'accompagnement et l'insertion socio professionnelle des bénéficiaires du RSA et la prise en charge des jeunes sortant de l'ASE.

Il affirme également l'engagement de la collectivité dans l'expérimentation avec l'Etat d'un service public de l'insertion, dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et dans la poursuite dans l'accompagnement renforcé de l'évolution des services d'aides à domicile et d'aides en établissement par des moyens supplémentaires. Abordant la démarche d'innovation de la collectivité, il indique qu'un budget participatif expérimental sera mis en place dans les domaines de compétences départementales, ce qui favorisera l'émergence de solutions répondant aux besoins des habitants. Il annonce dans ce contexte l'arrivée de Mme Rouillé d'Orfeuil au poste de coordinatrice de l'innovation collaborative. Il ajoute que le 28 novembre prochain aura lieu à Amiens le premier forum interdépartemental de l'innovation publique illustrant l'ambition et la démarche participative.

Abordant la question du développement durable, M. le Président indique qu'un plan et un schéma de covoiturage seront élaborés ainsi qu'un programme expérimental de plantation de haies de manière à favoriser la biodiversité mais également aider dans la viabilité hivernale. Il indique que les premières actions du projet vallée idéale seront lancés avec un plan d'action sur les itinéraires de randonnées et des espaces naturels sensibles. En outre la démarche sur les circuits courts et le soutien à l'agriculture biologique seront poursuivis. Abordant les actions en faveur de la lecture et de l'éducation, M. le Président cite l'élaboration d'un nouveau plan départemental livre et lecture, le renouvellement de la DSP de l'Historial de Péronne, l'élaboration d'une saison culturelle départementale, l'évolution du dispositif pass'sport vers davantage de collégiens. Enfin il indique que deux fonds spéciaux à destination des communes seront créés, l'un pour la sauvegarde du patrimoine communal et l'autre pour la remise en état des ouvrages d'art.

M. le Président rappelle les deux exigences formulées et tenues par sa majorité à savoir ne pas augmenter la pression fiscale et la poursuite d'une politique ambitieuse d'investissement. Il souligne que les premiers débours liés au canal Seine Nord Europe auront lieu au premier trimestre 2020.

M. le Président veut remercier dans ce contexte l'ensemble des agents de la collectivité qui permettent, grâce aux résultats constatés, d'enclencher une nouvelle dynamique. Dans ce cadre, la modernisation de l'administration, en vue de l'amélioration de son fonctionnement et des conditions de travail, sera poursuivie et même accélérée. Cet investissement permettra la mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services.

En conclusion M. le Président juge ce débat d'orientation très marqué par une situation sociale départementale toujours préoccupante, par la nécessaire vigilance dans un contexte de ressources financières incertaines et de dépenses obligatoires toujours en hausse et l'obligation d'investir pour préparer la Somme aux défis futurs.

C'est pourquoi selon lui le Gouvernement doit prendre la mesure des spécificités socio-économiques de chaque Département en établissant une solidarité horizontale en offrant la possibilité de recette supplémentaire en autorisant une hausse de DMTO de 0,2 point. Il invite ses collègues à faire collectivement des propositions en vue de l'amélioration des services apportés à la population dans le cadre futur de la loi 3 D "Décentralisation, Différenciation, Déconcentration", de manière à renforcer la reconnaissance de l'efficacité de la collectivité départementale.

Pour M. LEC, ce Débat d'Orientation Budgétaire est marqué par le contexte national d'un Gouvernement qui n'apporte pas de réponses concrètes aux difficultés des Départements et prend des mesures de transfert fiscal qui peuvent signifier leur asphyxie financière voire leur perte d'autonomie totale. Par conséquent, M. LEC n'acceptera pas une réforme de la fiscalité locale et n'abdiquera pas dans la revendication de la prise en charge financière de la solidarité nationale par l'État.

Il dénonce la réforme des allocations chômage, véritable machine à fabriquer de la précarité et de la pauvreté. Il cite également la réforme des APL, et dénonce la politique du "En même temps".

Il réaffirme son opposition ferme et constante à la politique menée par M. le Président car il voit dans ce DOB un appel du pied vers les politiques de l'Etat.

Il juge que le Conseil départemental de la Somme est en recul et se trouve concurrencé par le pôle métropolitain du Grand Amiennois.

Il dit pour sa part avoir une autre ambition face à cette politique rétrograde même s'il note quelques progrès tardifs notamment sur la diffusion des débats et la mise en place d'un budget participatif. Il propose au nom du groupe "Somme à Gauche" une politique plus proche des populations et fondée sur les priorités suivantes : renforcer la démocratie représentative par la démocratie participative, redonner la priorité à la réussite éducative, renforcer l'urgence sociale contre la pauvreté et la précarité, concilier transition écologique et justice sociale, renforcer la cohésion des territoires soutenu par des projets structurants, assurer des services au public par une authentique présence humaine, rétablir un authentique partenariat avec le monde associatif et culturel

Après avoir constaté que les Départements de gauche sont moteurs dans l'innovation publique, il réaffirme sa demande de mise en place d'un revenu minimum universel.

En conclusion il affirme que les collectivités territoriales et le Département demeurent les premiers remparts face à la crise sociale que connaît le pays, et s'interroge sur les actions à mener pour faire face aux défis climatique, sociaux et démocratiques.

Enfin il s'associe aux vœux de prompt rétablissement adressés à son collègue M. René LOGNON.

Mme DENIS, après une présentation technique des chiffres de l'épargne et de la progression des recettes, juge paradoxale dans le contexte d'une gestion exemplaire la demande de soutien financier de M. le Président à l'égard de l'Etat.

Elle dit rejoindre les propos de M. le Président sur la rénovation thermique des logements et la nécessité d'un plan d'isolation thermique.

Elle fait part de son étonnement de ne trouver aucune critique sur la conversion à l'agriculture biologique et la préservation de la biodiversité.

Elle juge ce débat d'orientation budgétaire dépourvu de grand projet et se dit surprise du niveau du plan "livre et lecture".

Revenant sur la question de l'accompagnement et la réduction de l'empreinte carbone, elle souligne la nécessité de la mise en place d'un plan de déplacement ainsi que d'un parcours de réduction de l'empreinte carbone (PREC).

En conclusion elle estime la volonté de réduction l'empreinte carbone inexistante.

Pour M. RENAUX, les projections financières basées sur le PLF 2020 du gouvernement ne traduisent aucune prise de conscience par l'État de la nécessité d'accorder aux collectivités territoriales, les moyens d'exercer leurs compétences. En revanche, la réforme de la fiscalité locale et la suppression précipitée de la taxe d'habitation auront des conséquences bien plus graves dans la mesure où elles touchent au principe, essentiel, d'autonomie financière des collectivités.

Pour lui une attention particulière doit être portée sur le devenir des communes qui forment avec le Département un bloc de solidarité avec des partenariats qui assurent le bien vivre des Samariens.

Ainsi, selon M. RENAUX, la suppression de la taxe d'habitation, y compris pour les foyers les plus riches, met en danger tout l'édifice du bloc local.

Il affirme que le Département est aujourd'hui le grand perdant des réformes fiscales et que la matrice libérale menace le devenir de la collectivité : cette année, la dotation globale de fonctionnement est une nouvelle fois en baisse et ce sont près de 28 millions soit 23% qui ont été perdus depuis 2012.

Il affirme que la majorité départementale est soluble dans les politiques gouvernementales et que les orientations budgétaires de M. le Président sont anecdotiques et déconnectées des urgences à dix-huit mois des élections départementales. Pour M. RENAUX, les désengagements sévères énumérés et préconisés par le document « Refondation » qui oriente la stratégie du Département jusque 2021 sont respectés et ont toujours tourné le dos à l'urgence sociale, sans jamais entendre la colère des salariés, des précaires, des retraités, les plus simples demandes de vie quotidienne, des étudiants et sans-emploi contre l'injustice sociale et fiscale. Il dénonce le cagnottage de M. le Président et réaffirme ne pas adhérer à ses orientations.

En conclusion M. RENAUX cite Paulo Coelho : "une erreur constamment répétée est un choix".

M. CASIER remercie M. le Président pour l'apprentissage du mot "autosolisme". Il dénonce l'obsession de M. le Président pour la réduction de la dette qu'il met en parallèle avec les besoins de

la population, revenant sur la page 22 du rapport, il juge manquante une politique éducative et de jeunesse qui selon lui doit être prioritaire.

Tout en se défendant de relancer la guerre public/privé M. CASIER dit avoir pris note de l'ouverture des appels à projets aux collèges du privé ce qu'il juge injuste dans la mesure où ces derniers n'ont pas les mêmes obligations que les établissements publics. Il juge nécessaire de défendre le service public de l'Éducation nationale et établit un parallèle avec l'hôpital public et les cliniques du privé. Il demande par conséquent une modification de la page 22 du rapport.

Mme WYBO attire l'attention sur la situation des forces de secours et des pompiers victimes d'incivilités et d'agressions et juge que leurs revendications doivent être entendues et leurs actions sécurisées.

Puis Mme WYBO dénonce un climat social dégradé et cite à cet effet la réforme des retraites, le mouvement de grèves des urgences hospitalières dans le contexte de l'anniversaire du mouvement des gilets jaunes. Poursuivant son propos elle dénonce le clientélisme de la réforme territoriale et défend l'Etat-Nation. Elle appelle de ses vœux la réforme institutionnelle, elle affirme que la réforme des régions a entraîné l'inflation des dépenses de fonctionnement et dit craindre une augmentation de la fiscalité après les élections municipales de 2020.

Elle dénonce la surenchère médiatique au sujet de l'immigration dans le contexte des élections municipales futures, elle juge que l'instauration de quotas d'immigration économique par le Gouvernement est une escroquerie

Revenant sur la question d'une éventuelle modification du règlement intérieur de l'Assemblée, Mme WYBO fait part de ses réflexions et juge que le règlement ne reflète pas l'état des forces politiques de cette assemblée et demande à ce que les vœux et motions puissent être déposés avec deux signatures au lieu de quatre. Elle juge également que le refus d'un vote par action revient à réduire l'expression de l'opposition.

Elle indique avoir déposé une question orale relative au contournement de Fouilloy.

Revenant sur les orientations budgétaires pour 2020 elle juge que les actions en faveur des personnes âgées et handicapées doivent être encore renforcées mais qu'elles vont dans le bon sens. Elle dit également soutenir la démarche d'innovation.

Concernant le transport et l'inclusion scolaire des enfants porteurs de handicap, elle se veut force de proposition et sollicite l'ensemble de ses collègues afin de s'exprimer dans un vœu commun.

Puis, Mme WYBO apporte son soutien à la politique d'investissement concernant les infrastructures et notamment la RN 25 Amiens-Arras.

En matière sociale et plus précisément sur les contrats jeunes majeurs, Mme WYBO dénonce leur efficacité paralysée et dévoyée selon elle, par l'accueil des Mineurs non accompagnés.

En conclusion, elle se félicite de l'abandon de certains dispositifs d'insertion qu'elle juge inefficaces.

M.BEAUVARLET, au nom du groupe "Unis pour la Somme", rappelle que le débat d'orientation budgétaire en amont du Budget Primitif correspond à une exigence législative préalable à l'adoption du budget du Département pour 2020 en décembre prochain.

Il voit dans ces orientations budgétaires le témoignage de la bonne santé financière de la collectivité et le fruit des efforts de quatre ans de mandat dans le contexte fragilisant des effets conjugués du gel des dotations, de la non compensation des Allocations Individuelles de Solidarité et de la hausse continue des dépenses sociales.

Il souligne que cette année une incertitude pèsera sur une recette fondamentale de la collectivité à savoir le transfert, en 2021, de la part départementale de la Taxe sur le foncier bâti au bloc communal, en remplacement de la suppression de la Taxe d'habitation. M. BEAUVARLET y voit une véritable incompréhension entre le Gouvernement et les Départements qui se montrent ces dernières années particulièrement exemplaires en matière de maîtrise budgétaire et d'économies de fonctionnement; le DOB 2020 s'inscrit dans cette continuité de maîtrise budgétaire et d'économies de fonctionnement fondée sur une vision de départ de long terme avec un cap clair, sans jamais perdre de vue l'intérêt général des Samariens, comme celui des territoires avec un projet de mandature : « Refondation ».

Ainsi, pour M. BEAUVARLET, l'année 2020 confirmera le redressement budgétaire de la collectivité et sera marquée par l'inscription de 88,3M€ en crédits d'investissements, soit 3% de plus qu'en 2019.

Il ajoute que le tracé du futur Canal Seine-Nord Europe est l'occasion de se réjouir de l'avancée décisive, en 2019, de ce grand projet pour lequel le Conseil départemental a acté sa participation à hauteur de 70M€.

Il se félicite que, de la stratégie mise en place depuis quatre ans, de la capacité, sans cesse renouvelée, de la construction de budgets cohérents, solides, ambitieux, porteurs de sens, au profit du territoire et de ses habitants à leur service et au service de tous et apporte en conclusion tout son soutien à M. le Président.

S'adressant à M. RENAUX, M. le Président lui rappelle que les exécutifs départementaux ont montré lors du récent congrès de Bourges leur mécontentement à l'égard de la politique gouvernementale.

Puis, s'adressant à Mme WYBO, il lui indique que le règlement intérieur n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette séance, qu'il n'a jamais affirmé que le contournement de Corbie-Fouilloy serait réalisé pendant cette mandature et que l'établissement de l'aide sociale à l'enfance qui s'ouvre à Albert n'est pas destiné aux mineurs non accompagnés mais à de l'AEMO et à de la prévention spécialisée.

S'adressant à M. CASIER, il lui rappelle que le protocole de Cahors fait obligation aux collectivités de se désendetter et de faire figurer ce désendettement dans leurs orientations budgétaires.

M. JARDE fait part de son incompréhension de l'opposition des écologistes au projet du Canal Seine Nord car il réduit l'empreinte carbone.

En sa qualité de secrétaire de séance, Mme DELETRE donne lecture des deux voeux et de l'amendement déposés pour la présente séance.

M. le président suspend la séance.

*(La séance suspendue à 11 heures est reprise à 15 heures 15) .*

Le quorum étant atteint M. le Président ouvre la séance.

Sous la présidence de M. Laurent SOMON, président du Conseil départemental :

**ETAIENT PRESENTS :** M. FRANCK BEAUVARLET, MME CATHERINE BENEDINI, MME CAROLE BIZET, M. PASCAL BOHIN, MME VIRGINIE CARON-DECROIX, M. PHILIPPE CASIER, M. CLAUDE CHAIDRON, MME DELPHINE DAMIS-FRICOURT, MME ZOHRA DARRAS, M. BERNARD DAVERGNE, M. HUBERT DE JENLIS, MME ISABELLE DE WAZIERS, MME BLANDINE DENIS, M. MARC DEWAELE, MME MARYLINE DUCROCQ, MME DOLORÈS ESTEBAN, MME FRANCE FONGUEUSE, M. ALEX GAFFEZ, M. STÉPHANE HAUSSOULIER, M. CLAUDE HERTAULT, MME CHRISTELLE HIVER, MME SABRINA HOLLEVILLE-MILHAT, M. OLIVIER JARDE, M. FRANCIS LEC, MME MARION LEPRESLE, MME BRIGITTE LHOMME, MME FRANÇOISE MAILLE-BARBARE, MME NATHALIE MARCHAND, MME JOCELYNE MARTIN, MME SÉVERINE MORDACQ, M. EMMANUEL NOIRET, M. JEAN-LOUIS PIOT, MME FRANÇOISE RAGUENEAU, M. JEAN-CLAUDE RENAUX, M. JEAN-

**JACQUES STOTER, M. JOSÉ SUEUR, MME NATHALIE TEMMERMANN, M. PHILIPPE VARLET, MME PATRICIA WYBO**

**EXCUSES : M. STÉPHANE DECAYEUX, M. PASCAL DELNEF, M. RENÉ LOGNON, M. DIDIER POTEL, MME CATHERINE QUIGNON**

- oooOooo -

M. le Président donne lecture des pouvoirs qui ont été remis : M. DECAYEUX pour Mme de WAZIERS, Mme BENEDINI pour M. STOTER.

En l'absence de Mme DELETRE, M. le Président propose M. BOHIN en qualité de secrétaire de séance. Cette proposition recueille l'agrément de l'Assemblée.

**19.1.41 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2020, M. Laurent SOMON, Président, rapporteur, conclusions adoptées.**

Il est procédé à un vote, il est pris acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2020.

**19.1.42 RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES Mme Séverine MORDACQ, rapporteure**

Mme LEPRESLE remercie les services de l'administration départementale pour la qualité du travail, car elle note une amélioration sensible de la précision des données en comparaison du rapport de l'an passé, notamment sur la question des rémunérations. Elle note également les inégalités entre les femmes et les hommes liées au travail à temps partiel. En conclusion, Mme LEPRESLE estime que seules manquent les politiques à mener pour rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes.

M. le Président lui indique qu'en page 101 du rapport, la rémunération des agents titulaires de sexe féminin est supérieure de 6.51%, à celle des hommes agents titulaires, pour des raisons liées à l'ancienneté et à la durée du temps de travail. Puis M. le Président remercie également les services pour la qualité de leur travail.

Mme DENIS constate quant à elle, qu'en page 100, il est clairement établi que les femmes de la catégorie A sont payées 200€ bruts de moins que leurs collègues masculins, et qu'il en est de même pour les ingénieurs.

M. STOTER, après avoir reconnu la qualité du rapport, constate que ces chiffres démontrent que le département est à la traîne sur la question du travail des femmes, même si les femmes sont nombreuses dans la collectivité.

Il est pris acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes du Département.

**19.1.43 RESSOURCES HUMAINES - Mme. Christelle HIVER, rapporteure, présidente, conclusions adoptées**

M. STOTER, après avoir souligné l'importance de ce rapport pour la collectivité et ses agents, indique que son groupe s'abstiendra. Il se félicite toutefois de la qualité du travail en commission et des échanges riches sur le plan de formation, l'instauration de la prime de performance collective pour 2020, et la revalorisation exceptionnelle du chèque des vœux pour cette année.

En réponse à Mme ESTEBAN, Mme HIVER précise, que le comité technique a voté favorablement à la majorité pour l'instauration de la prime d'intéressement avec l'abstention d'une seule organisation syndicale.

Elle indique également à Mme ESTEBAN, que pour les critères d'atteinte des objectifs, un bilan sera dressé à l'issue de la période d'un an et que l'avis du comité technique sera sollicité pour une évaluation globale de l'atteinte collective des dits objectifs.

Mme LEPRESLE estime que, compte tenu des efforts fournis par les agents de la collectivité suite aux suppressions de poste, la prime d'intéressement devrait être versée à tous sans restriction. Elle ajoute que le dispositif lui paraît complexe, eu égard au faible montant de 200€ bruts soit 150€ nets de cette prime, selon elle.

M. le Président lui indique qu'il s'agit de l'application et la mise en oeuvre rigoureuse de la loi.

Pour M. RENAUX la vocation majoritairement sociale de la collectivité va à l'encontre d'une incitation au résultat qui en matière sociale serait de dépenser moins. Il se dit gêné par l'instauration de cette "prime à la performance" et tout en affirmant sa faveur à l'augmentation du pouvoir d'achat des agents, il indique qu'il ne votera pas cette délibération car cela serait en contradiction avec ses prises de positions précédentes.

M. le Président rappelle le contexte d'instauration de cette prime et son inscription à l'ordre du jour de la présente séance afin d'en permettre le versement à l'ensemble des agents de la collectivité avant les fêtes de fin d'année en 2020.

M. CASIER affirme sa préférence pour les augmentations salariales plutôt qu'aux primes. Il s'interroge, au vu des critères, sur les bénéficiaires futurs de cette prime de performance, mais dit faire confiance à M. le Directeur Général des Services qui affirmait que tous les agents percevront cette prime. Il indique toutefois l'abstention du groupe "Génération.S".

M. le Président affirme de nouveau que cette prime sera attribuée à l'ensemble des agents sur des critères liés à la présence effective dans la collectivité.

Mme WYBO estime que cette prime constitue la récompense d'un effort collectif. Elle indique toutefois que son groupe s'abstiendra sur cette délibération dans la mesure où les échanges qu'elle a pu avoir avec des agents de la collectivité font état d'un climat dégradé.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à l'unanimité, les groupes "Somme à Gauche", "Les Elus Ecologistes", "Génération.S" et "Rassemblement National" s'abstenant; les groupes "Parti Communiste Français" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" s'abstenant sur l'action 1.

#### **19.1.44 SPL VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT - APPROBATION DES STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS - M. SUEUR, rapporteur, conclusions adoptées**

M. le Président précise que M. SUEUR est désormais le rapporteur général du budget.

M. STOTER, après avoir annoncé que le groupe "Somme à Gauche" ne participerait pas au vote, dit avoir l'impression que ces sociétés publiques locales sont à la mode.

M. DAVERGNE s'interroge sur l'objet de cette SPL et son extension au-delà d'Amiens, notamment sur l'ensemble des aménagements qui porteraient sur toute la Vallée de la Somme, d'une part et sur la question du financement des travaux et de la superposition avec le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, d'autre part.

M. le Président indique que la collectivité ne transfère pas sa compétence et qu'il s'agit d'un bureau d'études public.

M. RENAUX précise que cette SPL est un outil dont se dote la collectivité, afin de permettre la construction d'un projet cohérent avec la mise à disposition d'outils pour les collectivités territoriales.

M. le Président confirme à M. DAVERGNE qu'à la demande d'une des collectivités actionnaire, la Vallée de la Somme est un des territoires relevant de la compétence de la SPL, ce qui constitue une facilité en matière de maîtrise d'ouvrage et de commande publique.

M. VARLET indique que la Ville de Péronne mène une réflexion pour l'adhésion à la SPL en vue de l'aménagement des espaces naturels.

Pour Mme DUCROCQ, cette SPL est un atout pour les collectivités, elle se demande si pour la Ferme de la Caroline, cette SPL pourrait apporter son aide.

M. le Président n'y voit a priori pas d'obstacle.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, MM. RENAUX et JARDE, Mme. MARCHAND, les groupes "Somme à Gauche" et "Rassemblement National" ne participant pas au vote, les groupes "Génération.S" et "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste" s'abstenant.

**19.1.45 VŒU "LE DEPARTEMENT DE LA SOMME SOUHAITE FACILITER LES ECHANGES DE DONNEES ENTRE LES ADMINISTRATIONS DANS L'INTERET DE USAGERS" (déposé par le groupe "Unis pour la Somme"),  
M. Laurent SOMON, rapporteur, Président, conclusions adoptées.**

Mme DARRAS se dit gênée à la lecture du vœu, car selon elle, les échanges de données se font rarement dans l'intérêt des usagers mais le plus souvent dans l'intérêt de l'administration. Elle y voit une forme de "flicage".

Il est procédé à un vote, le vœu est adopté à l'unanimité, les groupes "Front de Gauche, Gauche Solidaire et Communiste", "Parti Communiste Français", "Les Elus Ecologistes", "Génération.S" et "Somme à Gauche" s'abstenant.

**19.2.48. ACCUEIL EN ETABLISSEMENT DES ENFANTS ET ADOLESCENTS- Mme CARON-DECROIX, rapporteure**

Mme DARRAS indique que son groupe votera pour cette délibération.

M. STOTER s'interroge sur l'opportunité de l'ouverture d'une maison des adolescents à Albert dans la mesure où la liaison de cette commune vers Amiens est facilitée par de nombreux trains et que les jeunes de cette commune se rendent à Amiens de manière régulière. Il estime que la commune de Péronne n'offre pas les mêmes possibilités de déplacement pour ses jeunes. Il a toutefois bien noté l'existence d'équipes mobiles. Il souligne que les communes d'Albert et de Corbie se situent certes à l'est d'Amiens mais pas dans l'est du département.

Après avoir remercié M. STOTER pour sa présence au forum de l'enfance de juillet dernier, Mme CARON-DECROIX indique être en attente d'une réponse formelle de l'ARS pour l'ouverture d'une MDA à l'est. Sur la question des éducateurs mobiles, elle indique un retour d'expérience très favorable.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Rassemblement National" et Mme DUCROCQ votant contre.

**19.2.49 STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE-AVENANT A LA CONVENTION INITIALE ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ETAT- Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure.**

Mme DARRAS, jugeant l'enveloppe insuffisante, indique que le groupe "Somme à Gauche" s'abstiendra.

M. le Président lui rappelle que le Département ne fait pas les enveloppes.

Il est procédé à un vote, les conclusions de la rapporteure sont adoptées à la majorité, le groupe "Rassemblement National" votant contre ; le groupe "Somme à Gauche" s'abstenant.

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. de JENLIS pour M. SOMON.

**19.2.50 PERSONNES AGEES-ALLOCATIONS/PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP-ALLOCATIONS - M. Marc DEWAELE, rapporteur, Président**

M. STOTER indique que son groupe votera contre en raison de la baisse trop importante selon lui des pénalités infligées à la société UP pour ce marché.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité, les groupes "Somme à Gauche" et "Les Elues Ecologistes" votant contre ; le groupe "Génération.S" s'abstenant.

**19.2.51 - FIXATION POUR L'ANNEE 2020 DE L'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION SES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESSMS)- M. Marc DEWAELE, rapporteur, Président**

Mme DARRAS indique que le groupe "Somme à Gauche" ne prendra pas part au vote.

M. STOTER fait part de sa compréhension de la difficulté de fixer cet objectif d'évolution de dépenses des établissements et service sociaux et médico-sociaux, mais souligne que le plafonnement du taux directeur à +1.96% pour les EHPAD et USLD dont le prix de journée est inférieur ou égal à 50€, ne permet pas à ces établissements d'investir pour une qualité de service. Il souhaite que cette fixation soit guidée par une approche différenciée des structures et de leurs comptes financiers.

M. DEWAELE rappelle que toute opération de réhabilitation lourde entraîne un dialogue approfondi avec le Département qui ne bloque pas de telles opérations. Pour conclure, il souligne que le renouvellement complet d'un équipement entraîne une augmentation de prix de journée de 8 à 10€.

Mme MARCHAND aborde la question de l'augmentation de la tarification dans le contexte d'un personnel vieillissant dont les formations doivent être réactualisées. Elle prédit la médicalisation rapide des EHPAD en raison de l'aggravation des GIR ce qui concourra à l'emploi qualifié.

Mme DENIS fait part de la situation sur Amiens qui a entraîné dans le cadre du PMSA une augmentation conséquente du prix de journée.

M. DEWAELE précise que pour ces établissements d'Amiens, l'augmentation avait déjà été programmée. Il rappelle la nécessité de distinguer le niveau d'aide sociale de l'habilitation à l'aide sociale ; l'objectif étant une valeur médiane de 50€ finalement irréaliste. Des convergences ont donc été revues de manière à rendre l'aide sociale plus équitable.

M. le Président ajoute que les garanties d'emprunts accordées permettent aux établissements de conduire les opérations d'investissements.

En conclusion M. DEWAELE affirme que l'essentiel reste de baisser le reste à charge pour l'usager.

Il est procédé à un vote, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité, le groupe "Rassemblement National" s'abstenant et le groupe "Somme à Gauche" ne participant pas au vote.

**19.2.52. REMISES GRACIEUSES DE L'ACTION SOCIALE + AMENDEMENT DEPOSE PAR M. LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - M. Marc DEWAELE, rapporteur, président, conclusions adoptées**

Il est procédé à un vote sur l'amendement qui est adopté à l'unanimité, des groupes "Somme à Gauche" et "Génération.S" s'abstenant.

M. STOTER estime que face à une erreur de l'administration, il n'appartient pas à l'usager de rembourser.

**19.2.53 VOEU "LE DEPARTEMENT DE LA SOMME REGRETTE LA SUPPRESSION DU DISPOSITIF HABITER MIEUX AGILITE" (déposé par le groupe "Unis pour la Somme") Mme Isabelle de WAZIERS, rapporteure**

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : M. CHAIDRON pour Mme ESTEBAN.

M. le Président indique à M. RENAUX ignorer si le dispositif "Habiter Mieux Agilité" sera remplacé par un système de crédit d'impôt.

M. STOTER souhaite savoir si une réunion sur la politique territoriale est prévue avant la fin de l'année.

M. le Président suspend la séance afin que M. Léonardi, Directeur Général Adjoint au Développement des Territoires apporte toute réponse utile.

*(La séance suspendue à 16h44 est reprise à 16h45)*

M. le Président donne lecture d'un pouvoir qui lui a été remis : Mme BIZET pour M. NOIRET.

M. le Président donne lecture de la question orale suivante posée par les élus du groupe "Rassemblement National" :

*"Lors de la session budgétaire de juin 2019, une autorisation de programme de 1 200 000 € à été inscrite pour la réalisation des études opérationnelles de la desserte Corbie-Fouilloy afin de rendre possible la réalisation des travaux dans le prochain PPI.*

*La Communauté de Communes du Val de Somme a donné son accord de principe pour apporter au département un fonds de concours représentant un tiers du montant HT de ces études opérationnelles.*

*De plus, un financement de la Région Hauts-de-France au titre du Réseau routier d'intérêt régional (RRIR) de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), dont le projet actuellement soumis à la concertation retient les RD 1 et RD 23, paraît également envisageable.*

*Je vous propose donc d'inscrire une nouvelle autorisation de programme de 1 200 000 € pour l'ensemble des études opérationnelles du projet de desserte de l'agglomération Corbie-Fouilloy (aménagement foncier, études faune-flore, études réglementaires, études techniques, diagnostics), qui sera affectée dans un premier temps à hauteur de 120 000 € afin de réaliser les études faune-flore et les études techniques.*

*Enfin, pouvez-vous nous dire si des études ont été réalisées dernièrement et lesquelles ?"*

M. le Président y apporte la réponse suivante :

*"La session budgétaire de juin dernier a en effet acté l'ouverture d'une nouvelle AP de 1 200 000€ ainsi qu'une affectation de cette AP à hauteur de 120 000 € pour permettre la réalisation des études opérationnelles du projet de desserte de Corbie-Fouilloy.*

*La route départementale concernée fait bien partie du RRIR et le contournement fera l'objet d'une demande de financement auprès de la Région.*

*Par ailleurs, les études faune-flore à actualiser ont démarré il y a maintenant deux mois et sont réalisées par le cabinet CERE. La durée de ces études est d'une année entière afin de disposer d'un cycle biologique complet sur cette période avec un enjeu particulier sur les zones humides à proximité du canal de la Somme. Ce travail permet de cerner le contour des futures études*

réglementaires et opérationnelles. La prochaine étape concernera donc le lancement des études réglementaires (DUP, Loi sur L'eau,...)."

**19.5.36 RENOUELEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'HISTORIAL DE LA GRANDE GUERRE POUR LA PERIODE 2020-2024 - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées**

Mme Séverine MORDACQ en tant que Présidente de l'Historial de la Grande Guerre quitte la salle des délibérations au moment du vote et ne prend pas part au vote.

**19.5.37 PATRIMOINE ET ARCHIVES - Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, rapporteure, conclusions adoptées**

**19.6.16 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - M. Franck BEAUVARLET, rapporteur, conclusions adoptées**

**19.6.17 DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE - M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées**

M. STOTER demande si la composition du comité de sélection des appels à projets pour le développement du tourisme de plein air est arrêtée.

M. le Président suspend la séance afin que M. Léonardi, Directeur Général Adjoint au Développement des Territoires apporte toute réponse utile.

*(La séance suspendue à 16h53 est reprise à 16h54)*

Monsieur le Président indique qu'un appel à candidatures incluant des élus de l'opposition sera lancé de manière à constituer ce comité de sélection.

**19.6.18 SECURITE - NOUVELLE TARIFICATION POUR LES PRESTATIONS DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSE - M. Emmanuel NOIRET, rapporteur, conclusions adoptées**

Avant de lever la séance M. le Président indique que la prochaine commission permanente aura lieu le 2 décembre prochain.

M. le Président lève la séance.

*(la séance est levée à 16H56)*

.....  
LE PRESIDENT,

M. Laurent SOMON.

LES SECRETAIRES,

Mme Margaux DELETRE

M. Pascal BOHIN